

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GENIER DEFORGE

Site inspecté : Martigues

Date de l'inspection : 14/12/2017

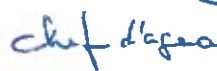
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>Le séparateur d'hydrocarbures n'est pas muni d'un dispositif d'obturation automatique. Le confinement des eaux d'extinction incendie sur site n'est donc pas assuré.</p>
	<p>Ecart aux dispositions de : l'article 4.3.2.2 de l'AP du 10 avril 2017.</p> <p>(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p>

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature


EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Un système d'obturation manuel a été installé entre le bassin et le séparateur d'hydrocarbure le 19/12/2017 (vanne manuelle). (cf photo jointe)</p>
------------	---

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Proposition de modification de la prescription pour le renouvellement d'autorisation temporaire.
L'inspection n° : 0410412018

 Fiche soldée le :

DREAL	<p>Suites susceptibles d'être données</p> <p>Ecart levé Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Commentaires :</p> <p>Proposition de modification de la prescription pour le renouvellement d'autorisation temporaire. L'inspection n° : 0410412018</p>
	<p><input type="checkbox"/> Fiche soldée le :</p>

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GENIER DEFORGE

Site inspecté : Martigues

Date de l'inspection : 14/12/2017

INSPECTION	Constat de l'inspecteur : L'exploitant n'est pas en mesure de justifier le débit du poteau incendie. Ecart aux dispositions de : l'article 8.2.2 de l'AP du 10 avril 2017 (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)
------------	--

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

chef d'agence



EXPLOITANT	Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application) Les poteaux incendies du site SEA Invest (dont fait partie celui de notre ICPE) ont été testés en novembre 2016. Nous vous joignons le rapport d'essai. De nouveaux essais doivent être effectués prochainement. Nous vous communiquerons le rapport dès réception.
------------	---

Suites susceptibles d'être données



Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

Transmettre à l'inspection le rapport des réception.

L'inspection le : 04/09/2017

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART	
Fiche n°	3
<i>Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection</i>	
Exploitant : GENIER DEFORGE Site inspecté : Martigues Date de l'inspection : 14/12/2017	
INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>L'aire matérialisée au sol, maintenue libre en permanence et accessible aux engins de secours afin d'aspirer l'eau du canal de Caronte n'est pas réalisée.</p> <p>Ecart aux dispositions de : l'article 8.2.2 de l'AP du 10 avril 2017 (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p>
<p>En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement</p> <p style="text-align: center;">Signature de l'inspecteur</p> <p style="text-align: center;"></p>	
<p>L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection</p> <p style="text-align: center;">Représentant de l'exploitant Fonction et Signature</p> <p style="text-align: center;">chef d'agence </p>	
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs détails d'application)</p> <p>Il existe une aire matérialisée au sol pour les engins de secours. Celle-ci est trop éloignée du canal pour permettre d'aspirer l'eau du canal. Elle sera déplacée d'ici le 14/01/2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification plan du site (cf document joint) - Signalétique au droit de la zone
DREAL	<p style="text-align: center;">Suites susceptibles d'être donnés</p> <p>Ecart levé Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Commentaires :</p> <p>L'inspection le :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fiche soldée le : 04/04/2018</p>

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GENDER DEFORGE

Site inspecté : Martigues

Date de l'inspection : 14/12/2017

INSPECTION	<p>Constat de l'inspecteur :</p> <p>Le site ne dispose pas de deux accès pour permettre à tout moment l'intervention des services de secours et d'incendie.</p>
	<p>Ecart aux dispositions de : article 8.2.1 de l'AP du 10 avril 2017 (Indiquer le référentiel réglementaire opposable)</p>

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

chef d'agence



EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Le site dispose de l'accès "Est" tel que présenté dans l'annexe au DPAE du 13 décembre 2016 (réponse aux avis).</p> <p>L'accès "Nord Ouest" ne peut être réalisé car la voie depuis le boulevard Maritime a été condamnée par le GPM pour des raisons de sécurité publique (intrusion de véhicules de poids, brouette, intrusion site SEA Invest).</p>
------------	--

DREAL	Suites susceptibles d'être données	
	Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
	Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
	Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
	Commentaires :	
	L'inspection le : 04/04/2018	
	<input type="checkbox"/> Fiche soldée le :	

FICHE D'ECART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GENIER DEFORGE

Site inspecté : Martigues

Date de l'inspection : 14/12/2017

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Absence de procédure d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité des installations.

Ecart aux dispositions de : l'article 8.5.4 de l'AP du 10 avril 2017

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

chef d'agence

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs détails d'application)

Veuillez trouver en pièce jointe la procédure d'arrêt d'urgence et de mise en sécurité des installations.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non Proposition de mise en demeure Oui Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

 Fiche soldée le : 04/04/2018